Réseau de transport d'électricité

Commission Accès au réseau
17 mars 2016

Réunion plénière

10h00 à 12h00

Centre de Conférences - Cœur Défense

ORDRE DU JOUR

1. **Actualités**
2. **S3REnR**
3. **Codes de réseau**
4. **Concertation Comptage et Données**
5. **Point d'avancement des GT de la CAR**
   - GT Raccordement et accès au réseau Consommateurs
   - GT Raccordement et accès au réseau Distributeurs
   - GT Raccordement et accès au réseau Producteurs
   - Autres GT

1. Actualités

- Loi sur la transition énergétique : impact sur le domaine accès réseau
- Arrêtés sur l'interruptibilité
- Concessions hydrauliques
- Off-shore
- Démarrage IGCC
- Présentation enquête satisfaction clients

2. S3REnR

3. Codes de réseau

4. Concertation Comptage et Données

5. Point d'avancement des GT de la CAR

1 - Actualités

Impact de la LTE sur le domaine accès réseau

Délais de raccordement des EnR

- **2 projets de décrets** ont été examinés par le CSE en février. Le premier définit les modalités de dérogation et de prorogation du délai de raccordement de référence de 18 mois ; le second définit les pénalités en cas de non respect du délai de raccordement**. En attente de publication**

Abattement tarifaire en faveur des grands consommateurs d'énergie

- **Décret d'application n° 2016-141 publié au JORF du 12 février 2016**
- Applicable au 1er janvier 2016
- Tous les sites de consommation sont concernés (titulaire d'un CART Consommateur ou d'un contrat de prestation annexe pour service de décompte)
- Demande auprès de RTE par courriel avec accusé de réception au plus tard le 22 mars 2016 à l'adresse suivante : RTE-ABATTEMENT-TARIFAIRE@rte-france.com.

  Chaque courriel doit avoir pour objet « *Demande de réduction tarifaire - TURPE 4 pour l'année 2016* ».

  Chaque demande doit être accompagnée d'une copie de l'attestation selon le modèle mis à disposition sur le site www.developpement-durable.gouv.fr
- Mail d'information envoyé aux clients mi-février

1 - Actualités

Impact de la LTE sur domaine accès réseau

Information sur GT ministériel concernant la transposition par ordonnance de l'article 28 de la directive 2009/72/CE sur les RFD

- La DGEC a organisé le 15 février une 1ère réunion de concertation sur la transposition par ordonnance de l'article 28 de la directive européenne 2009/72/CE concernant les Réseaux Fermés de Distribution (RFD), prévue par la LTE. Ces RFD seront alors les seules exceptions au monopole légal des gestionnaires de réseaux publics d'électricité.

- L'objectif est de définir l'objet « RFD » et les notions à clarifier

- La DGEC attend les remarques de chaque acteur pour mi-mars, avant de conclure la concertation par une 2nde et dernière réunion prévue fin mars.

1 - Actualités

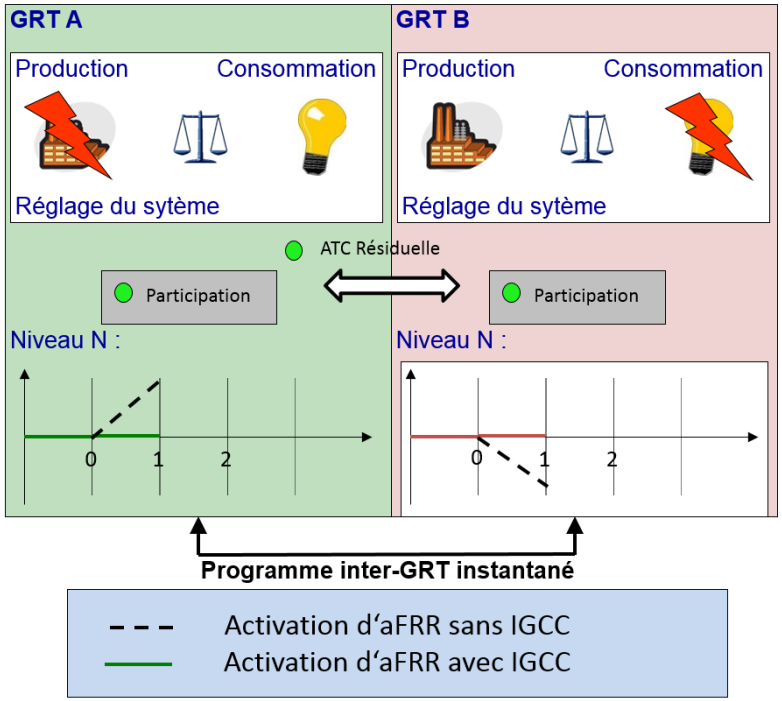
Information sur les arrêtés « Interruptibilité »

- Arrêtés DEVR1529643A et DEVR1529648A du 22 décembre 2015 pris en application de l'article L. 321-19 du Code de l'énergie, publiés au JORF du 30 décembre 2015.
- Appel à contribution sur le contrat interruptibilité lancé par RTE du 7 au 22 janvier 2016 suite à ces arrêtés pour recueillir l'avis des acteurs :
  - sur les modalités de mise en œuvre du dispositif au travers du projet de contrat d'interruptibilité élaboré par RTE et publié sur ConceRTE
  - sur la date de démarrage des premiers contrats d'interruptibilité : RTE prévoit de déployer le dispositif prévu par les arrêtés à la date du 1er juillet 2016,
  - sur la durée des contrats suivants : RTE souhaite mettre en place une contractualisation annuelle (du 1er janvier au 31 décembre).
- Suite aux retours en relation à cet appel à contributions, RTE a élaboré un modèle de contrat qui a été validé par le ministre en charge de l'énergie.
- Lancement de la consultation pour la contractualisation de capacités interruptibles pour la période du 01/07/16 au 31/12/16 :
  - Date limite de manifestation d'intérêt : 9 mars 2016
  - Date limite de remise des offres : 14 mars 2016

1 - Actualités

Démarrage IGCC (International Grid Control Cooperation)

- La coopération IGCC vise à éviter les activations en sens opposé de la réserve secondaire des GRT participants, tout en respectant les capacités d'échanges aux interconnexions.
  - Les pays membres d'IGCC sont l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, la République Tchèque, la Suisse et désormais la France.
  - La coopération IGCC est en cohérence avec le projet de code de réseau « Electricity Balancing ».



1 - Actualités

Démarrage IGCC (International Grid Control Cooperation)

- IGCC permet d'améliorer la sécurité d'approvisionnement, via une sollicitation moindre de la réserve secondaire, et de générer des gains pour la collectivité des pays membres de cette coopération.
  - Les gains financiers pour RTE sont intégrés au compte Ajustement-Ecarts et donc redistribués à l'ensemble des responsables d'équilibre français.
- Démarrage de la phase d'exploitation sous contrôle réalisé avec succès le 22 Février 2016.
  - Limitation des échanges aux frontières à 50 MW au démarrage ;
  - Montée en charge progressive, avec une augmentation de la limitation des échanges de 50 MW par semaine, pour aboutir à un régime nominal de participation à IGCC en Mai 2016.
- Publication sur le Portail Clients RTE.
  - Page dédiée à IGCC : http://clients.rte-france.com/lang/fr/visiteurs/vie/initiative_igcc.jsp
  - Publication des volumes d'échanges IGCC pour RTE sur la plateforme https://www.regelleistung.net/ext/data/?lang=en

1 - Actualités

Enquête de satisfaction clients 2015

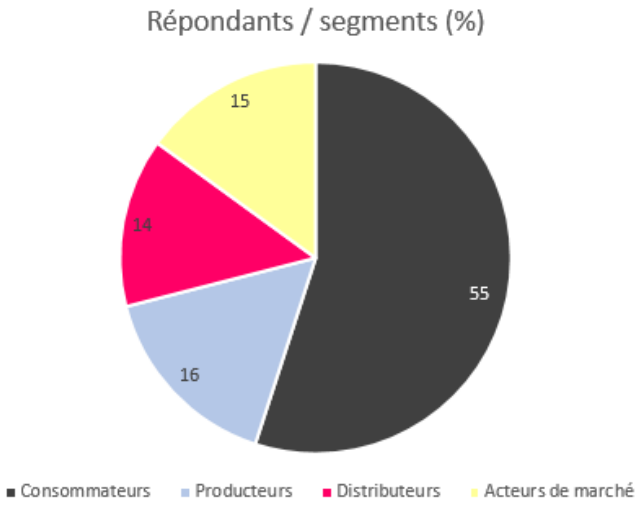
Participation

52 %

d'interlocuteurs ayant répondu, soit 961 personnes
Un taux de participation stable (51% et 959 personnes en 2013)

62 %

De clients ayant accepté de lever l'anonymat
Une levée d'anonymat en forte hausse (39% en 2013)
84 clients insatisfaits peuvent être recontactés avec des actions ciblées



1 - Actualités

Enquête de satisfaction clients 2015

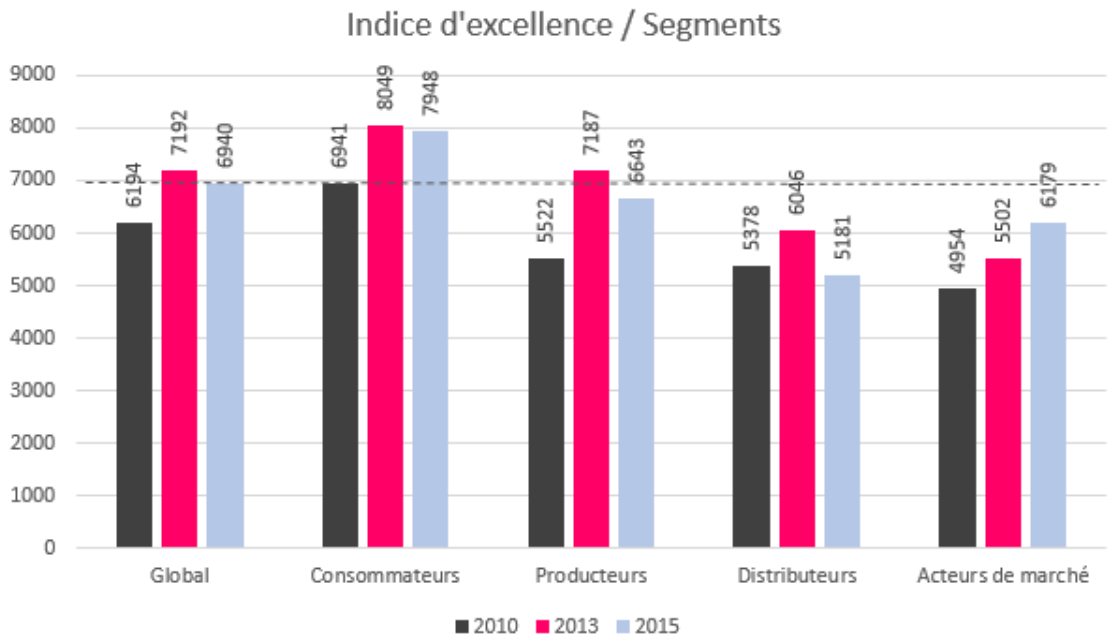
Un taux de satisfaction stable mais qui cache des disparités entre catégories de clients

7,5

Une note de satisfaction globale stable
(7,6 en 2013 et en 2010)

84%

D'interlocuteurs clients satisfaits (note ≥ 7)
(85% en 2013 et 86% en 2010)
Benchmark BtoB Industrie : 92 %
(90% en 2013 et 2010)

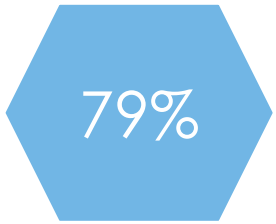


1 - Actualités

Enquête de satisfaction clients 2015

Une image globalement positive mais nuancée

Globalement, l'image de RTE reste très positive,



84% en 2013

RTE est une entreprise innovante

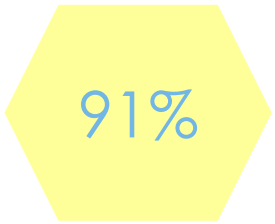
91% en 2013

RTE est au service de ses clients



97% en 2013

RTE est une entreprise performante



Nouveau critère

RTE traite ses clients équitablement

1 - Actualités

Enquête de satisfaction clients 2015

De bonnes relations avec l'interlocuteur privilégié mais un manque de souplesse

Des taux d'effort importants

La relation quotidienne : acteurs de marché (26%), distributeurs (26%), producteurs (19%) **VS** consommateurs (5%)

La contractualisation: acteurs de marché (32%), distributeurs (26%), producteurs (22%) **VS** consommateurs (10%)

Le raccordement : distributeurs (45%), producteurs (45%) **VS** consommateurs (15%)

+

- **Le relationnel** avec l'interlocuteur privilégié et sa **disponibilité**
- Le **respect** du contrat

-

- **La marge de manœuvre** commerciale et le prix
- Une **organisation** commerciale peu évidente à appréhender
- La facilité à faire **évoluer** le contrat

1 - Actualités

Enquête de satisfaction clients 2015

Traitement des réclamations : une insatisfaction persistante

22%

22% des répondants ont émis une réclamation en 2015
51% concernent l'accès au réseau)

6,5

Une légère amélioration de la satisfaction sur les réclamations

- Note de 6,5 (contre 6,3 en 2013) :
- 64% satisfaits de la rapidité du traitement (contre 51% en 2013)
- 61% satisfaits de la qualité du traitement(contre 59% en 2013).

14

L'accord sur le délai de traitement de 30 jours en forte baisse

- 58% en 2015 contre 72% en 2013
- Le délai moyen souhaité est de **14 jours**.

1 - Actualités

Enquête de satisfaction clients 2015

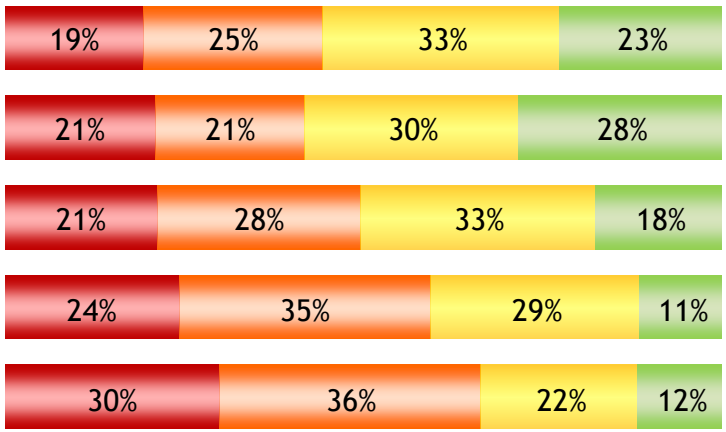
Transparence et information : une satisfaction en baisse

- Une attente forte sur la transparence, la proactivité et l'accès à l'information (expression directe du client)
- Une satisfaction moyenne autour de la concertation

Satisfaction détaillée

Concernant les informations délivrées par RTE, quelle note donneriez-vous à :

0 étant la moins bonne note et 10 la meilleure note ; les notes intermédiaires vous permettent de nuancer votre jugement



	% Satisfaits 2015	Note 2010	Note 2013	Note 2015
Transparence de l'information (Base= 772)	81%	7,1	7,5	7,4
Capacité à tenir informé rapidement en cas de pb. (Base= 773)	79%	7,4	7,7	7,5
Facilité d'accès à l'information (Base= 781)	79%	7,0	7,5	7,3
Dispositif de concertation CURTE (Base= 108)	76%	6,2	7,2	7,0
Site internet dédié à CURTE (Base= 96)	70%	-	6,8	6,7

1 - Actualités

Enquête de satisfaction clients 2015

Principales attentes

Pensez-vous que RTE puisse vous accompagner sur ces sujets?



Rappel 2013 : 79% de Oui

Segment	Les attentes de nos clients			
Consommateurs	Qualité de l'électricité Fiabilité, information, proximité	Le coût de l'énergie Conseil tarif, aide au marché, niveau du tarif)	Relation Client Maintenir la qualité, clarté du contrat, facilité à le faire évoluer	
Producteurs	Raccordement et exploitation Accompagnement, transparence, fluidité	Les prestations Maintenance, conseil, expertise, QdE	Efficacité de la relation client Clarté, fluidité	
Distributeurs	Relation Client Partenariat, clarté, marge de manœuvre	Information transparence et proactivité QdE	Raccordement Intégration ENR et postes source	Système d'Information Accès, ergonomie
Acteurs de marché	Accès à l'information Transparence et SI	Simplification des règles Simplification, souplesse		

1. Actualités

2. **S3REnR**
   - Evolution de la réglementation
   - Point sur le déploiement des schémas
   - Méthode adoptée pour la concertation
   - Focus sur la transparence et le suivi des S3REnR

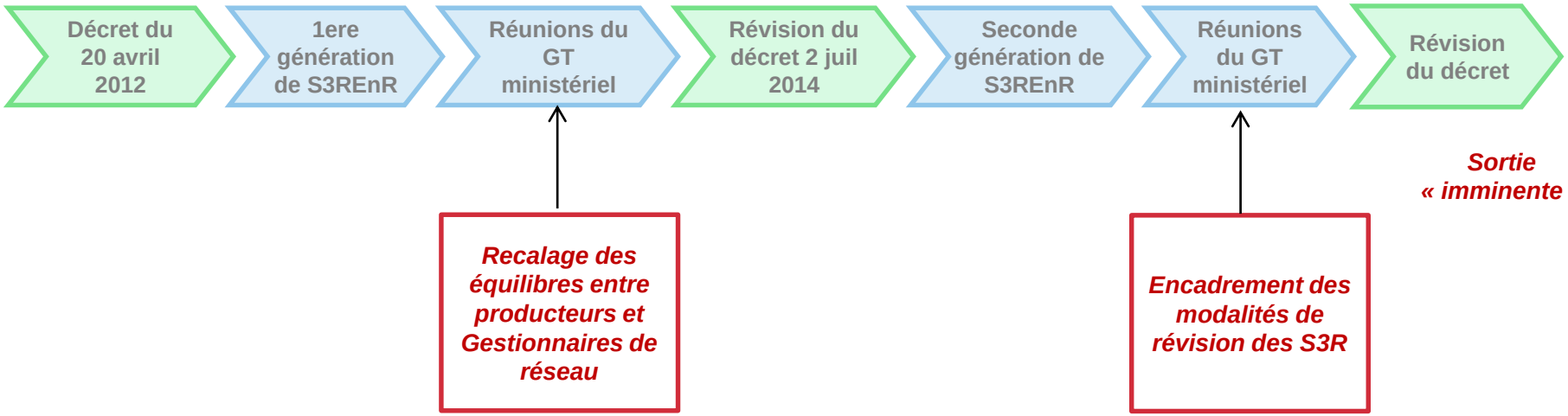
3. Codes de réseau

4. Concertation Comptage et Données

5. Point d'avancement des GT de la CAR

2 - S3REnR : une évolution de la réglementation

Pourquoi une concertation en cours



→ Des solutions issues de la concertation avec les acteurs

→ Volonté d'asseoir la concertation au sein du CURTE sur les « acquis » du GT ministériel

2 - S3REnR : une évolution de la réglementation

Deux enjeux de la révision en cours du décret

Prise en compte des révisions des S3REnR

- ✓ Méthode d'élaboration d'un schéma révisé
- ✓ Formule de calcul de la quote-part d'un schéma révisé
- ✓ Notion d'adaptation des schémas

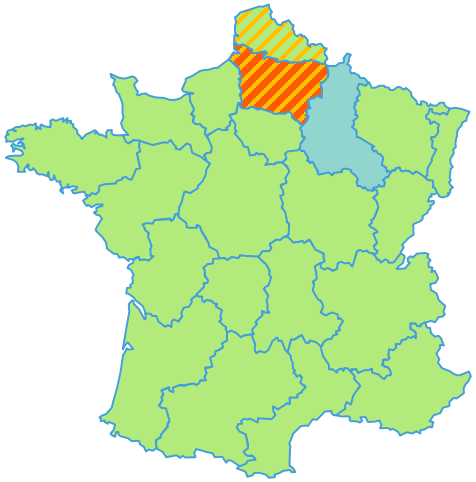
Transparence et suivi des S3REnR

- ✓ Élargissement du bilan technique et financier
- ✓ Méthode d'élaboration
- ✓ Conditions de réalisation d'une offre de raccordement en bénéficiant

Commission Accès au Réseau – 17 mars 2016

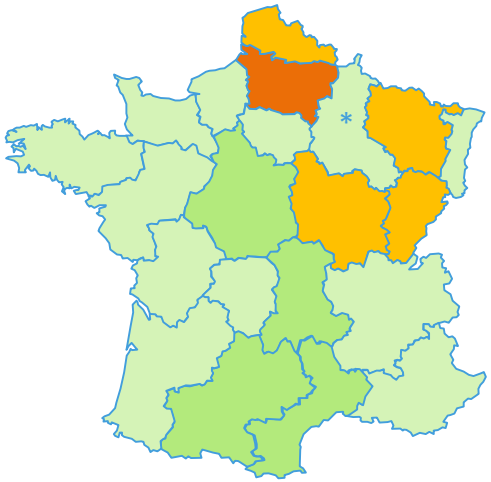
2 - S3REnR : point sur le déploiement des schémas

Etat des schémas par région



- Premier schéma en vigueur
- Schéma révisé en vigueur
- Schéma saturé
- Schéma en cours de révision

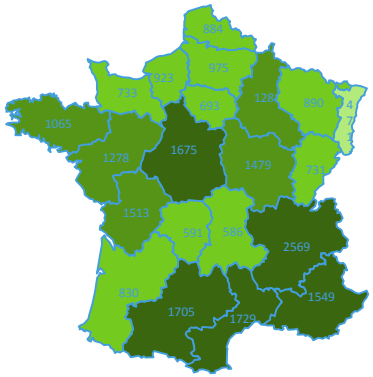
Taux d'affectation des capacités



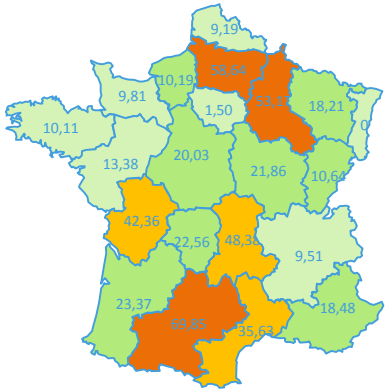
- < 10%
- > 10%
- > 20%
- > 75%

* Après révision

Capacités réservées par région



- < 500 MW
- < 1000 MW
- < 1500MW
- > 1500 MW

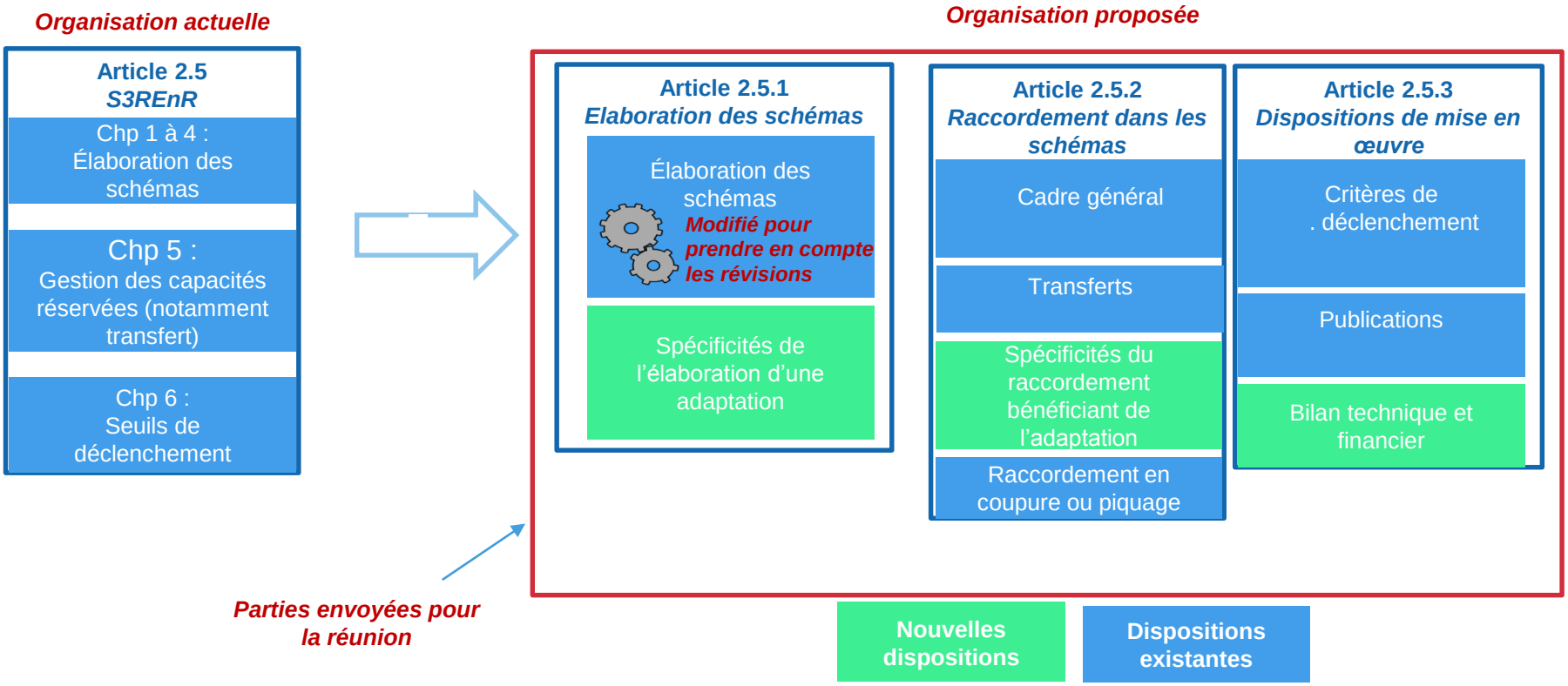


- < 10 k€/MW
- < 30 k€/MW
- < 50 k€/MW
- > 50 k€/MW

→ Une relative urgence à disposer d'une DTR concertée pour les révisions de schémas

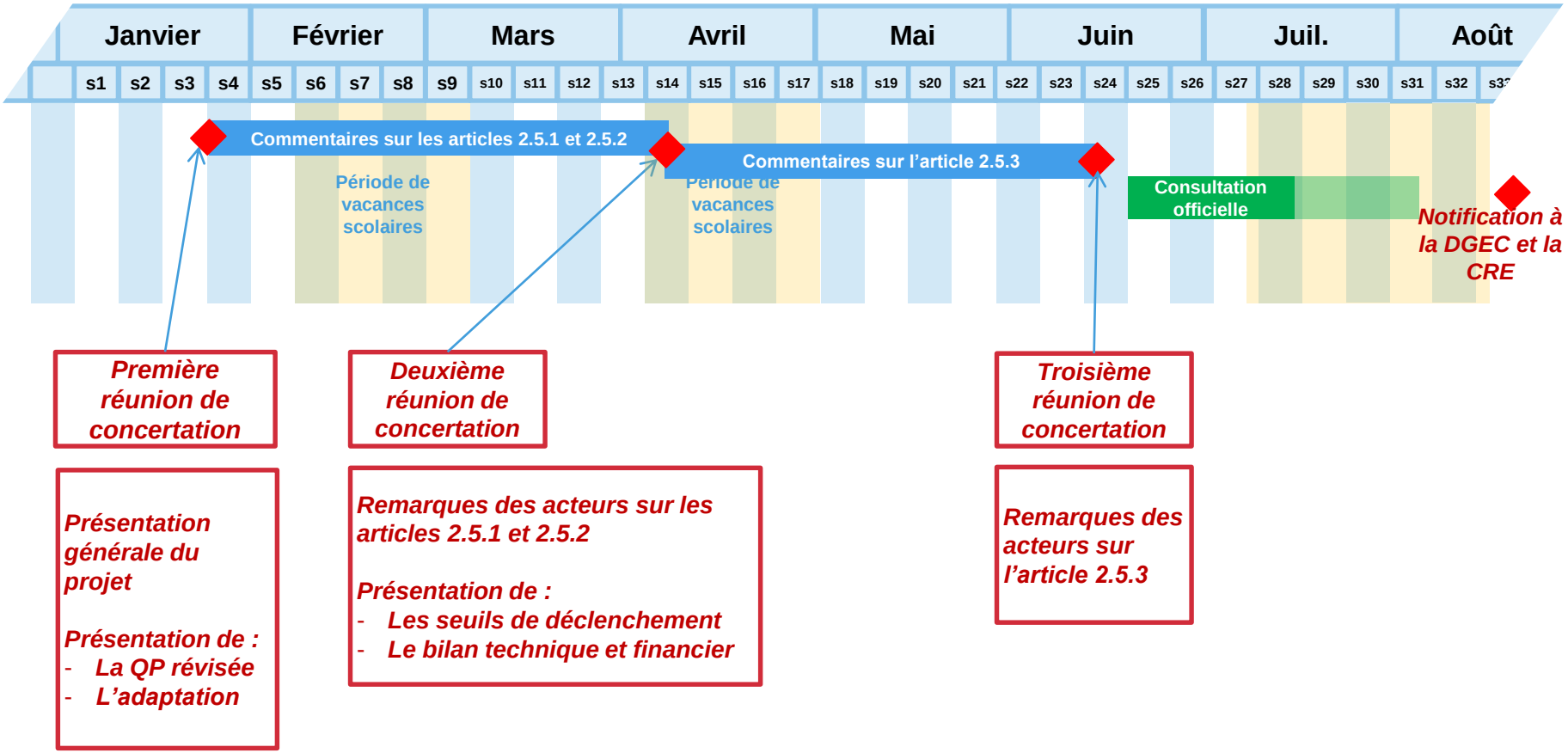
2 - S3REnR : méthode adoptée pour la concertation

Réorganisation des dispositions de l'article DTR : clarification



Commission Accès au Réseau – 17 mars 2016

2 - S3REnR : calendrier de concertation, avec les producteurs et les GRD



2 - S3REnR : focus sur la transparence et le suivi des S3REnR



A présent un véritable dispositif de transparence

- ✓ Un outil capareseau amélioré → RDV sur Capareseau.fr sur tous les supports
- ✓ un bilan technique annuel de mise en œuvre → RDV sur le site de RTE
- ✓ Et …



Un bilan technique et financier

- ✓ Une nécessité pour la révision des schémas
- ✓ Une demande des producteurs → le (projet de) décret prévoit un bilan technique et financier de façon annuelle
- ✓ Un bilan technique et financier a déjà été réalisé pour la révision du S3R Champagne-Ardenne

2 - S3REnR : vision de RTE sur la partie financière du bilan technique et financier

RTE estime que la fonction du bilan financier doit d'abord être de justifier la formule de la quote-part d'un schéma révisé

- ✓ la formule de la quote-part garantit que les sommes perçues contribuent aux créations d'ouvrages pour les S3REnR ;
- ✓ Un bilan est construit et actualisé au fur et à mesure de la révision ;
- ✓ ce bilan est annexé au schéma révisé.

Contenu nécessaire pour le solde du schéma

- ✓ recettes : quote-part à percevoir tenant compte des engagements de raccordement
- ✓ Dépenses : coût prévisionnel total des travaux à venir / dépenses réalisées des travaux réalisés

Un premier bilan existant réalisé pour la révision du S3REnR Champagne-Ardenne



1. Actualités

2. S3REnR

3. Codes de réseau

- Point sur l'avancement des Codes de Raccordement (RfG, DCC, HVDC)
- Information sur l'avancement des autres codes

4. Concertation Comptage et Données

5. Point d'avancement des GT de la CAR

3 – Codes ENTSO-E

Avancement des Codes Raccordement

- **RfG : en phase d'examen par le Parlement et le Conseil européens depuis le 19 novembre 2015**
  - En attente de l'approbation et de la publication au JO de l'Union - prévu au 1er trimestre 2016
  - Instance de concertation en cours pour l'implémentation du code :
    - 7 réunions réalisées depuis juillet 2015,
    - Les échanges sur le calage des seuils A, B, C, D se poursuivent
  - Autres sujets abordés: application aux sites existants suite à modification, processus de dérogation, exigences communes sur la fréquence

3 – Codes ENTSO-E

Avancement des Codes Raccordement

RfG – suite

Un temps supplémentaire dédié à la définition des seuils, à la demande des acteurs pour:

- Apporter des compléments d'analyse pour répondre aux questions de l'instance
- Aborder des sujets ayant une incidence forte pour les acteurs dans la définition des seuils: les modalités d'application aux sites existants, suite à modification
- Permettre aux acteurs d'analyser les éléments apportés par les gestionnaires de réseau et d'apporter leur contribution : mise en place de GT spécifiques pour approfondir les analyses sur le seuil A/B et B/C

La consultation publique n'est pas engagée par RTE, les acteurs préférant élaborer un bilan de la concertation et le soumettre à la DGEC et la CRE au préalable.

Prochaines échéances:

- **positionnement écrit des membres de l'instance sur le choix des seuils** ***Fin mars***
- **validation du bilan de la concertation par l'instance** ***12 avril***
- **remise du bilan à la CRE et la DGEC dès validation**

3 – Codes ENTSO-E

Avancement des Codes Raccordement

- **DCC : en attente du démarrage de la phase d'examen par le Parlement et le Conseil**
  - 3 réunions de l'instance de concertation depuis décembre 2015
  - Sujets abordés : étude d'impact du code sur la réglementation actuelle, application aux sites existants suite à modification, présentation du processus de dérogation.

  Sur ces 2 codes, plusieurs thématiques sont communes

  Suite à la demande des acteurs, proposition d'organiser une réunion commune des 2 instances le 12 avril sur:

  - les dérogations
  - les durées dans les plages exceptionnelles de fréquence

- **HVDC: en attente du démarrage de la phase d'examen par le Parlement et le Conseil**
  - En attente du lancement de l'instance de concertation prévue par la DGEC début 2016

3 – Codes de réseau

Information sur l'avancement des autres codes

Codes Exploitation

- **Operationnal Security/ Operationnal Planning and Scheduling/ Frequency Control and Reserves**
  - Fusion en un guideline unique mi-juillet (SOGL)
  - Entrée en comitologie décembre 2015
  - Vote par le Cross Border Committee prévu en mai 2016
  - Atelier de présentation prévu par RTE en septembre 2016

- **Code Emergency and Restoration**
  - Avis positif de l' ACER : fin juin 2015
  - Vote par le Cross Border Committee au mieux mi-2016

    (après résultats communication consultative design de marché)

3 – Codes de réseau

Information sur l'avancement des autres codes

Codes Marché

- **Code Capacity Allocation and Congestion Management**
  - Entré en vigueur le 14 août 2015 (publication JO de l'UE le 25 juillet)
- **Code Forward Capacity Allocation**
  - Vote positif par le Cross Border Committee le 30 octobre 2015
- **Code Balancing**
  - Avis de l' ACER : 24 juillet 2015
  - Entrée en comitologie prévue au 2nd semestre 2016
  - Vote par le Cross Border Committee fin 2016

  (la Commission souhaitant s'appuyer sur les résultats de la communication consultative sur le design de marché)

3 – Autre sujet européen

Risque de déconnexion de la production décentralisée en cas de sous/sur- fréquence *(sujet déjà abordé en CAR en juin 2015)*

Rappel de la problématique: ENTSOE a identifié dès 2011 un risque pour la sûreté du système électrique européen liée à un risque de déconnexion massive de la production décentralisée en sous et en surfréquence et a recommandé à ses membres de se rapprocher des pouvoirs publics et d'engager des actions visant à limiter le volume de production qui se déconnecte en même temps.

Point d'avancement sur les actions engagées par RTE et l'ADEeF

- En sous-fréquence:
  - une nouvelle protection de découplage en sous-fréquence est en cours de qualification par ERDF et devrait être disponible en 2016
  - Une analyse des possibilités et coûts de modification de sites existants a été menée dans le cadre du CCP du CURDE
- En sur-fréquence
  - Une étude conjointe ADEeF-RTE a été confiée à un organisme externe (INES) sur le foisonnement éventuel du découplage des onduleurs en surfréquence. Cette étude n'a pas identifié de foisonnement.
  - Une analyse technico-économique des solutions possibles pour pallier au risque de déconnexion massive en sur-fréquence est en cours, en coordination avec l'ADEeF

3 – Autre sujet européen

Risque de déconnexion de la production décentralisée en cas de sous/sur- fréquence *(suite)*

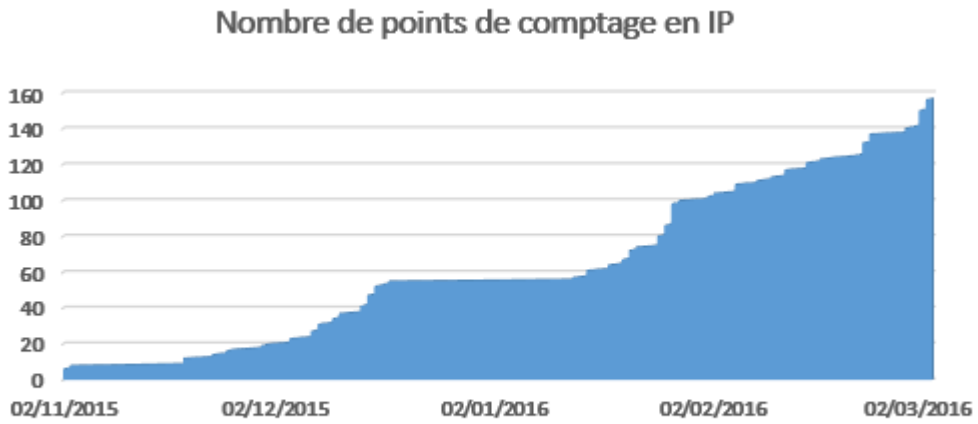
La suite

- Il est nécessaire de définir avec les parties prenantes les actions palliatives pertinentes et de les mettre en œuvre dans les meilleurs délais afin de stopper l'accroissement du volume de production qui se déconnecte à ces fréquences et de limiter le risque de déconnection du parc déjà raccordé.
- RTE et l'ADEeF vont prochainement partager les résultats de ces analyses avec la DGEC et la CRE, qui devront décider des actions à engager.

1. Actualités
2. S3REnR
3. Codes de réseau
4. **Concertation Comptage et Données**
   - Point sur expérimentation
   - Prochaines étapes à partir de mi-2016
5. Point d'avancement des GT de la CAR

4 – Concertation sur le comptage et les données

Expérimentation lancée à l'été 2015



Délai de mise à disposition enregistré par les clients : 5 à 10 min

Disponibilité des données brutes en proche temps réel : ~99 %

Disponibilité des données contrôlées dès J+1 : 100 %

Suite de l'expérimentation des services SPEED

- Premier bilan de l'expérimentation sur le comptage IP fin avril 2016
- Concertation sur l'article 4.8 Comptage de la DTR à partir de mai 2016
- Mise à disposition des données SPEED sur le nouveau portail clients à partir du dernier trimestre 2016



4 – Concertation sur le comptage et les données

Prochaines étapes à partir de mi-2016

Nouveaux services de notification

- Service de notification sur dépassement de seuils de Puissance Souscrite à partir de mai 2016
- Service de notification sur dépassement de seuils de consommation et sur dépassement de seuils d'énergie réactive (tangente phi) à horizon septembre 2016

Les notifications sur dépassement de seuil de Puissance Souscrite et de consommation sont envoyées en quasi-temps réel grâce à la relève via IP des données des compteurs.

Nouveaux services de données

- Remplacement progressif des services Dat@RTE actuels pour les clients réseau à partir du dernier trimestre 2016 :
  - Début de la concertation sur les nouveaux services d'ici l'été 2016 dans le cadre du GT Données & Comptage (consistance, modalités techniques d'accès aux données, formats associés)
  - Mise à disposition des données via des API (échanges de données automatiques, de machine à machine) sur le nouveau portail développeurs et sur le nouveau portail clients
  - Données concernées : données de comptage validées à partir de J+1, données physiques validées à partir de J+1, données d'accès au réseau brutes « SPEED » et validées à partir de J+1, données fournisseur à partir de J+1

1. Actualités
2. S3REnR
3. Codes de réseau
4. Concertation Comptage et Données
5. **Point d'avancement des GT de la CAR**

- GT Raccordement et accès au réseau des Consommateurs
- GT Raccordement et accès au réseau des Distributeurs
- GT Raccordement et accès au réseau des Producteurs
- Autres GT

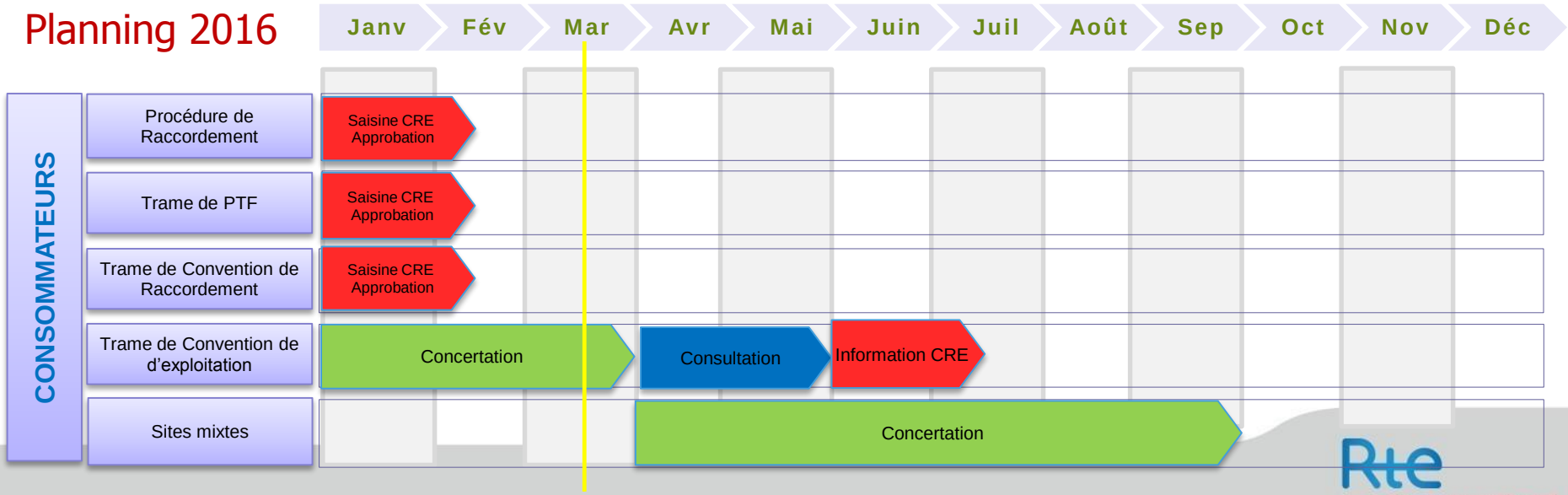
6 – Travaux GT de la CAR

GT Raccordement et accès au réseau des Consommateurs

- Nouveau cadre contractuel pour le raccordement des consommateurs (procédure de raccordement, trame de PTF et trame de Convention de raccordement) : envoi imminent à la CRE pour approbation. Ces trames mettent l'accent sur les questions QdE et proposent un mécanisme d'évolution des Pracc.

- Convention d'exploitation :
  - **Nouvelle structure** : Conditions générales dans la DTR et conditions particulières site par site
  - notion de sites « **prioritaires** » (sites SEVESO ou Installations Nucléaires de Base INB) (conditions d'accès aux sites / plan de prévention)
  - clause « **fragilisation** » : engage RTE à communiquer auprès du Client 10 jours à l'avance pour les travaux programmés, ou en temps réel si *fragilisation non programmée durable liée à un aléa sur le RPT* (sup 24h)
  - mise à jour des **interlocuteurs** (annexe 2) via EPC

Planning 2016



5 – Travaux GT de la CAR

GT Raccordement et accès au réseau des Consommateurs

- Le nouveau CART Consommateur : amélioration des engagements sur la fréquence de coupure (1/2)

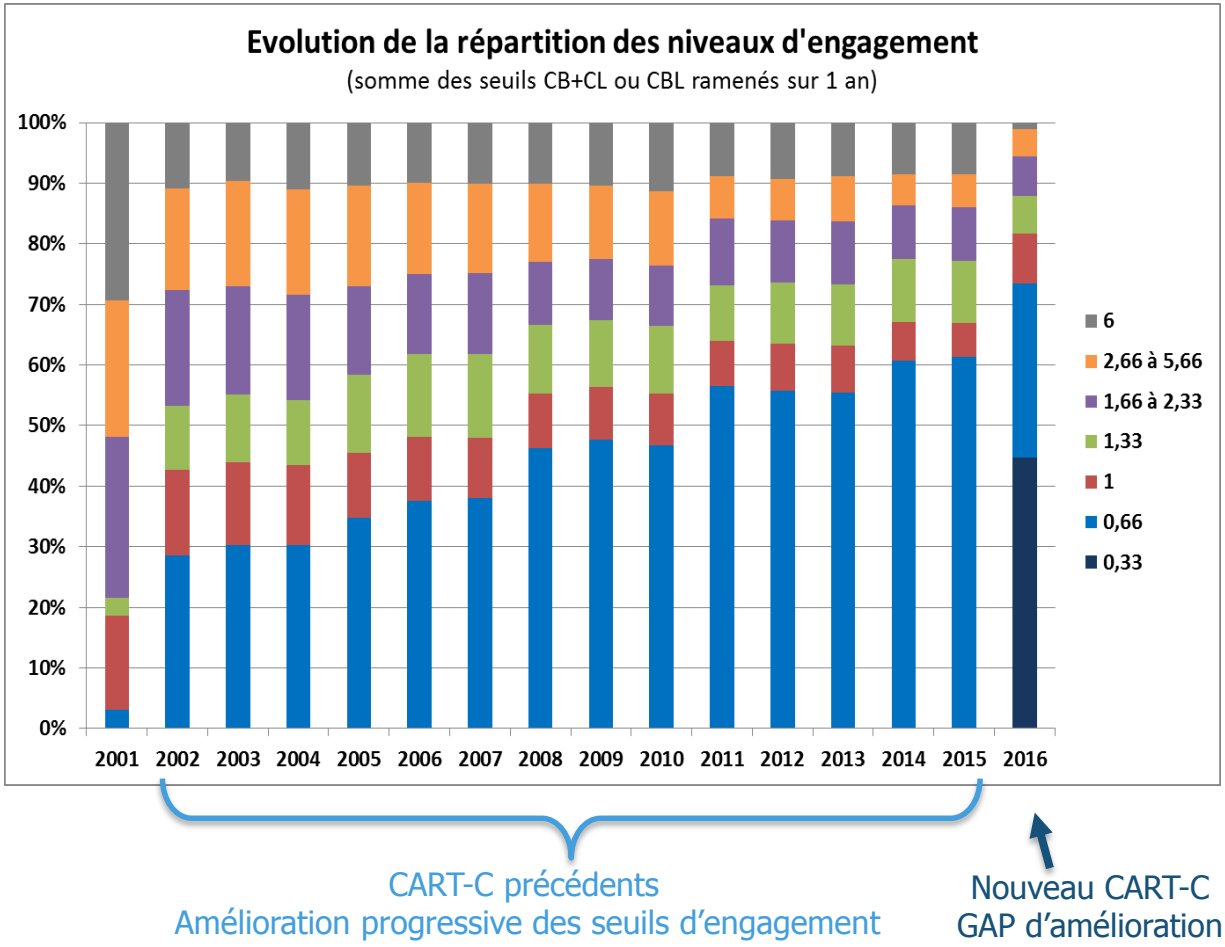
Rte améliore les engagements pris sur le nombre de coupures :

- En abaissant le seuil plancher à 1 CBL/3ans (au lieu de 2 CBL sur 3 ans) ;
- En modifiant les valeurs limites des indices ECL et ECB permettant de déterminer les seuils d'engagements, de façon à favoriser l'obtention de meilleurs seuils;
- En permettant aux sites nouvellement raccordés de bénéficier d'un meilleur engagement que les seuils plafonds.

5 – Travaux GT de la CAR

GT Raccordement et accès au réseau des Consommateurs

- Le nouveau CART Consommateur : amélioration des engagements sur la fréquence de coupure (2/2)



Depuis la mise en place en 2002 du dispositif de calcul périodique des seuils selon l'historique, les clients ont bénéficié de **l'amélioration progressive des engagements** :

- Le **seuil moyen annuel global** (CB+CL) est passé **de 2,2 en 2002 à 1,5 en 2015**.
- **En 2016,** par l'intermédiaire du nouveau CART-C, le seuil moyen annuel global passe à **0,9** soit une amélioration plus importante en un an que l'amélioration apportée en 14 années.
- En 2016, plus de **70% des sites** consommateurs bénéficient d'un des **meilleurs engagements** (1CBL / 3ans et 2CBL / 3 ans)

5 – Travaux GT de la CAR

GT Raccordement et accès au réseau des Consommateurs

Expérimentation sur la participation des clients industriels au réglage de la tension

Contexte : Révision des règles services système sur le réglage de la tension avec les producteurs.

Objectif : Identifier des clients industriels consommateurs purs et des sites mixtes pouvant participer au réglage de la tension dans des zones avec des contraintes de tension

Méthode d'identification des clients :

- Clients avec factures de dépassements en réactif ;
- Zones avec contraintes en tensions hautes et/ou tensions basses ;
- Clients avec puissances appelées suffisantes pour avoir un effet sur le réseau.

Nature de l'expérimentation :

- Pas de process identifié permettant de régler la tension;
- Réorientation vers la gestion optimisée des bancs de condensateurs.

5 – Travaux GT de la CAR

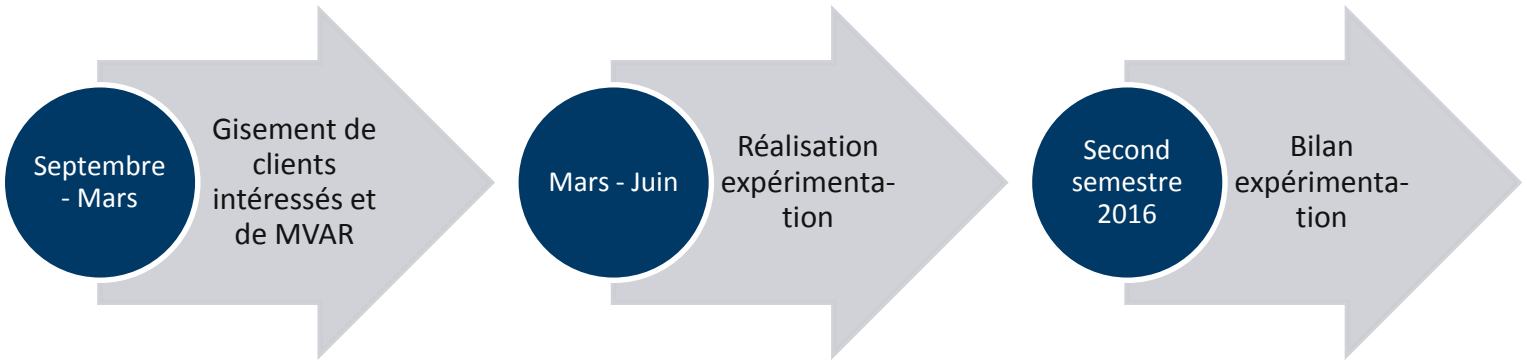
GT Raccordement et accès au réseau des Consommateurs

Expérimentation sur la participation des clients industriels au réglage de la tension

Résultats attendus :

- Faisabilité technique du déclenchement des condensateurs ;
- Mesure de l'impact du déclenchement des condensateurs sur la diminution des pertes pour les clients ;
- Mesure de l'impact du déclenchement des condensateurs sur la tension du réseau.

Calendrier :

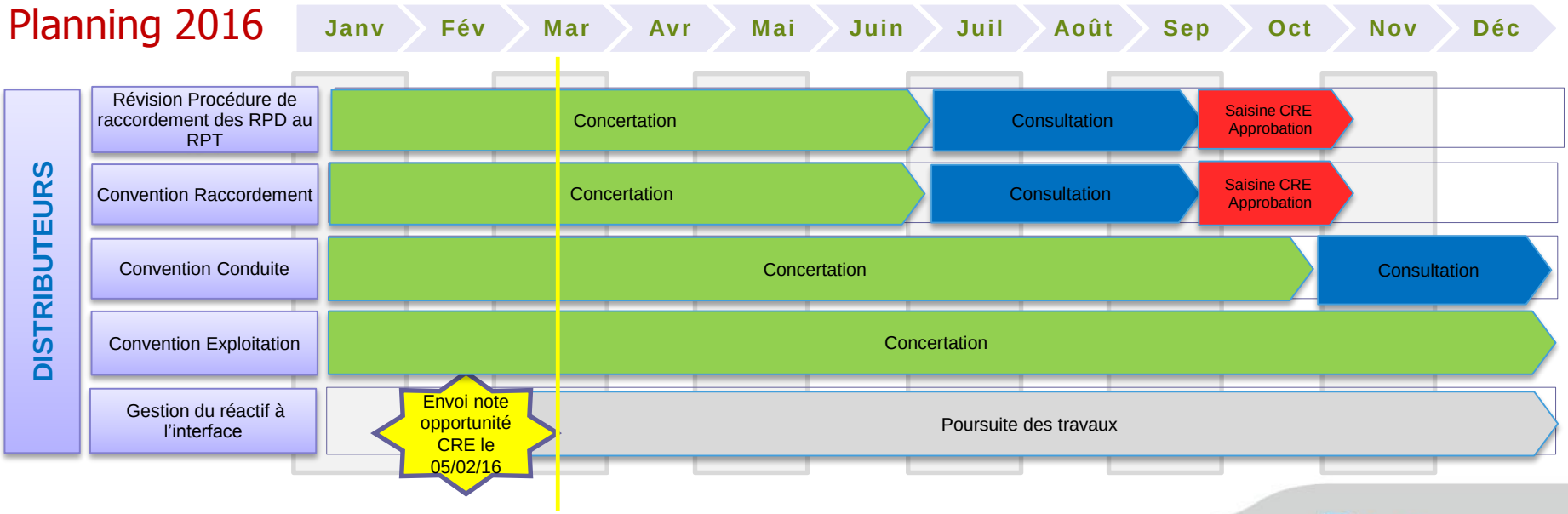


Finalité : Révision de la règle de facturation des dépassements en réactif (règle de la tangente Phi).

6 – Travaux GT de la CAR

GT Raccordement et accès au réseau des Distributeurs

- **Procédure de raccordement :** Proposition de révision concernant la gestion de la file d'attente
- **Convention de raccordement :** séparation CG/CP, simplification pour les modalités tarifaires (renvoi au TURPE et au CART), traitement de la Pracc au soutirage et du dimensionnement en injection …
- **Conventions de conduite et d'exploitation :** état des lieux sur l'existant réalisé. RTE doit revenir vers les GRD avec une proposition de trames à concerter

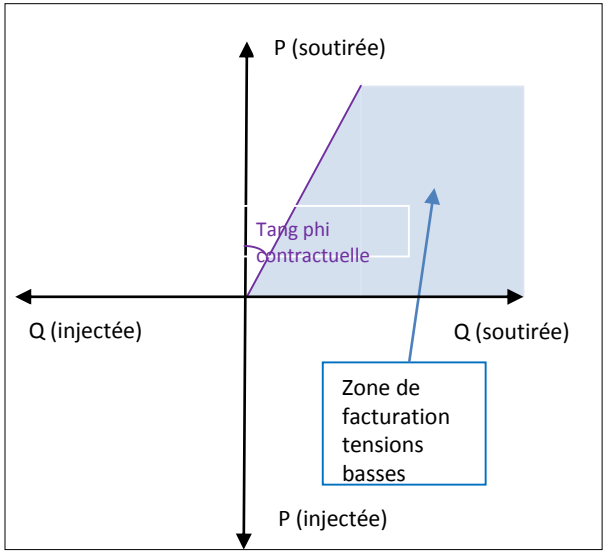


6 – Travaux GT de la CAR

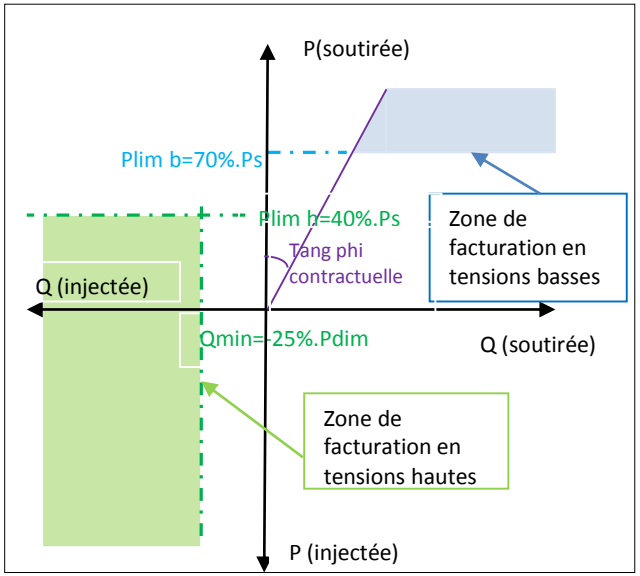
GT Raccordement et accès au réseau des Distributeurs

- **Travaux sur la tarification du réactif à l'interface RPT/RPD**

Gabarit tarifaire TURPE 4



Proposition de gabarit tarifaire TURPE 5



- **Les grands principes proposés (note d'opportunité)**
  - Un ciblage plus précis de la zone de facturation tensions basses (même saisonnalité hivernale)
  - Des dépassements en énergie calculés sur un pas horaire (compromis)
  - Introduction d'une zone de facturation tensions hautes (toute l'année)

6 – Travaux GT de la CAR

GT Raccordement et accès au réseau des Producteurs

- **Evolution convention raccordement pour nouvelles installations de production**
  - Nouvelles conditions particulières « Réalisation ouvrages de raccordement »
  - Modification des conditions particulières « caractéristiques et performances de l'installation » pour intégrer les nouvelles installations
  - prise en compte des S3REnR
  - Discussions dans le cadre de l'off-shore (prestation annexe spécifique …)

- **Evolution de la DTR pour la prise en compte des centres de télé-conduite de la production**

  Lorsque le producteur désigne un centre de conduite, ce dernier :
  - doit être équipé des outils de sauvegarde dès lors que l'installation du producteur y est soumise
  - peut mettre en œuvre les échanges d'informations automatiques (télé-informations et télé-réglage) auxquels l'installation du producteur est soumise

  dans le respect de la documentation technique de référence (fonctionnalités, nature des informations échangées, performances, protocoles et formats d'échanges, …)
  - est réputé placé sous la seule responsabilité du producteur

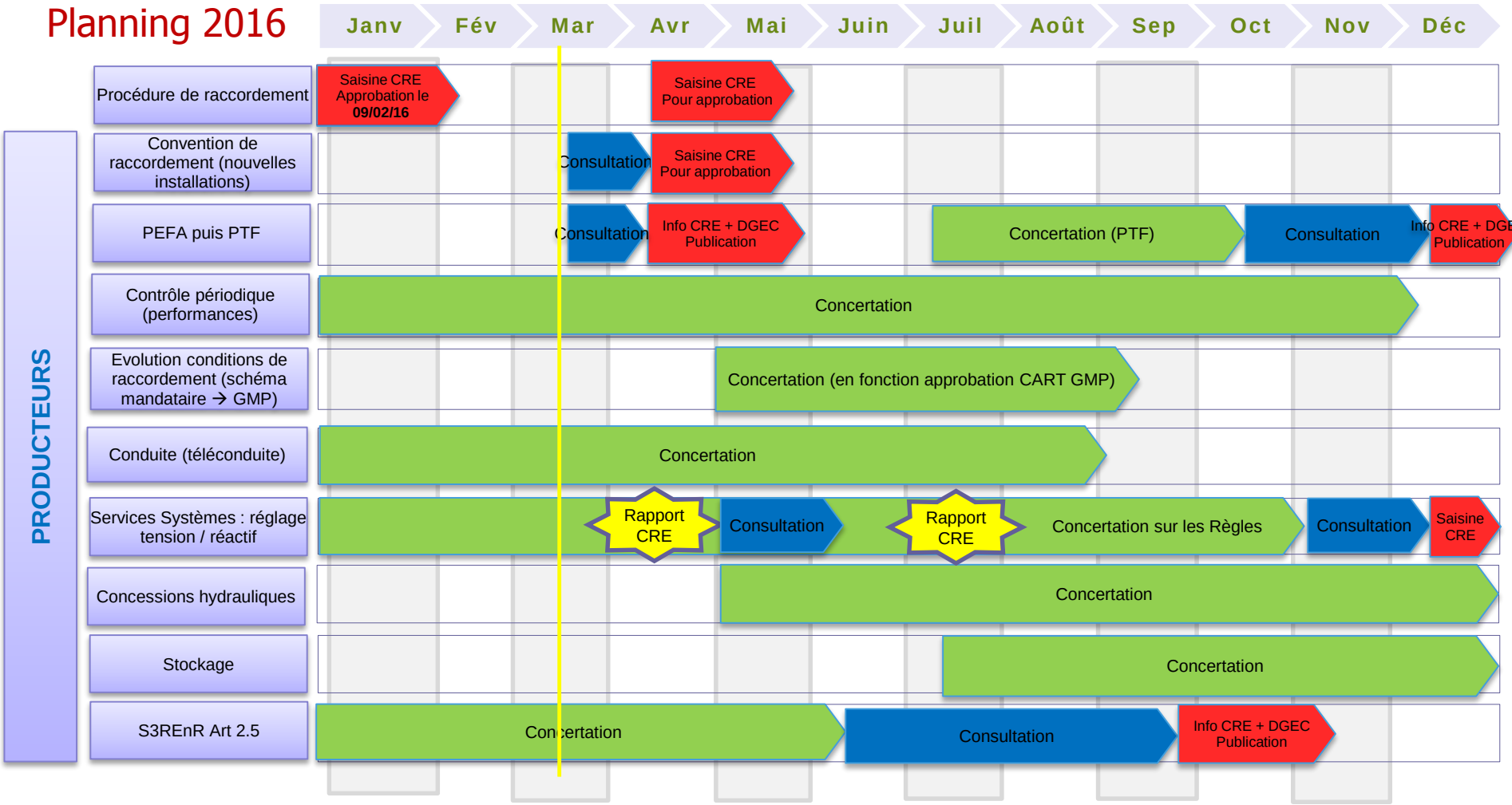
6 – Travaux GT de la CAR

GT Raccordement et accès au réseau des Producteurs

- **Evolution du rapport de conformité des performances (contrôle périodique)**
  - Le contrôle périodique a pour objectif de vérifier le maintien des performances initiales des installations de production
  - Les performances initiales n'ont pas toujours été consignées dans une convention de raccordement (ou d'engagement de performances) : cas des installations raccordées avant 2000 notamment
  - Le premier contrôle périodique consiste à établir une convention de raccordement consignant les caractéristiques et les performances de l'installation « à date »
  - Afin de garantir le maintien des performances dans le temps sans pour autant figer les données constructives des installations, RTE propose :
    - de décrire les critères permettant d'établir le maintien des performances sous forme de fiches (sur un principe proche des fiches mises en œuvre pour attester du respect des performances attendues lors du contrôle initial)
    - d'annexer ces fiches à la trame de rapport de contrôle de conformité (article 8.14.1 de la DTR)

6 – Travaux GT de la CAR

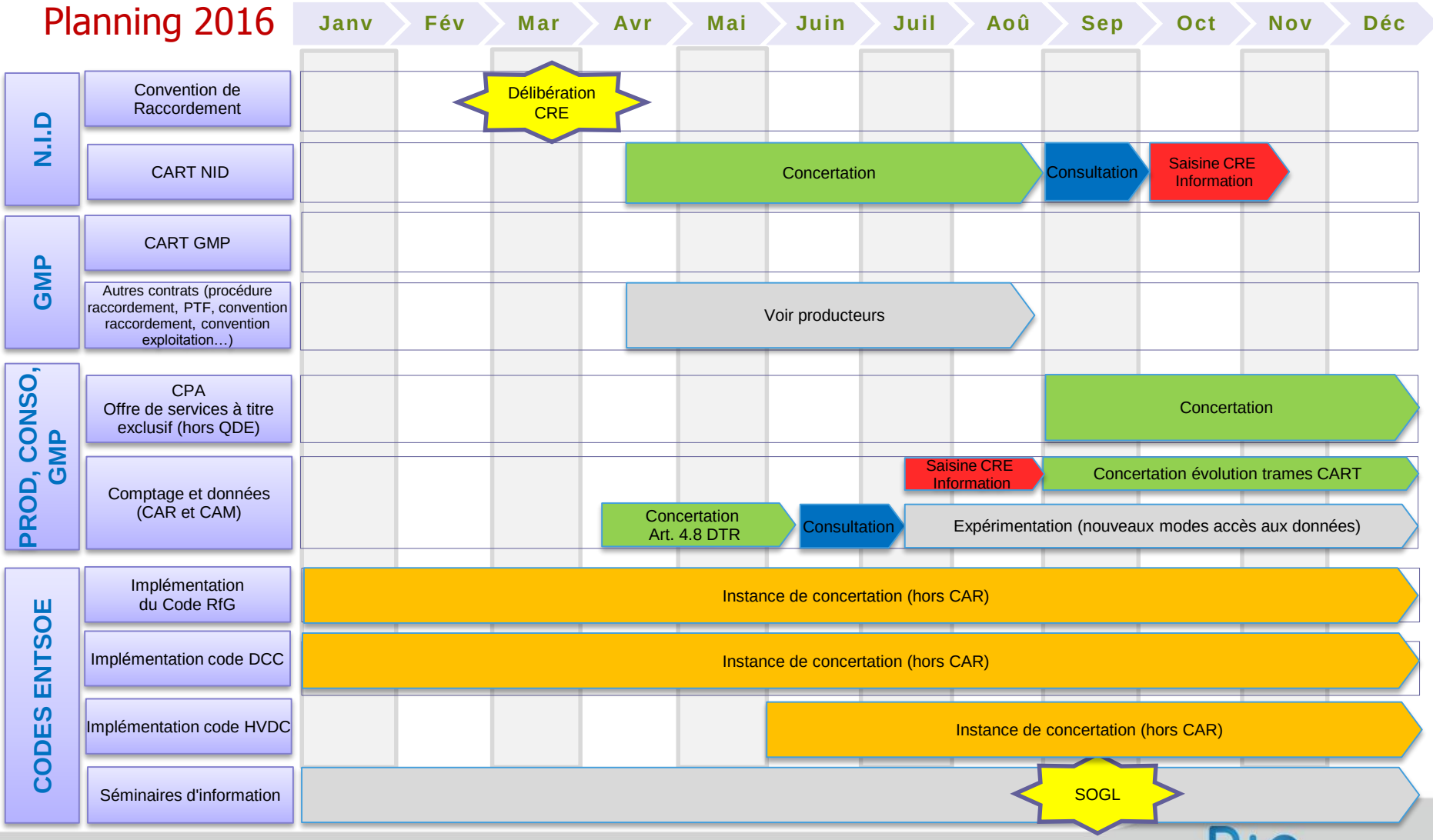
GT Raccordement et accès au réseau des Producteurs



6 – Travaux GT de la CAR

Autres GT

Planning 2016



PROCHAINE CAR :

Jeudi 23 juin 2016
à partir de 9h00

Cœur Défense